



1 rue Louis Chapuy, 69008 Lyon

Formation Educateur Fédéral

1. Définition

L'éducateur d'escrime est un enseignant capable de soutenir les actions du diplômé d'État, il peut exercer en autonomie sous certaines conditions. Il conduit une action éducative avec un groupe, effectue une démarche individuelle ou collective de perfectionnement à une arme. Il participe à la vie du club.

2. Compétences attendues

- transmettre en toute sécurité des connaissances et des savoir-faire,
- transformer les comportements, et perfectionner les pratiquants à une arme,
- accompagner et conseiller les jeunes tireurs,
- organiser et encadrer les manifestations sportives et promotionnelles.

3. Alternance et tutorat

Il s'agit d'une formation préprofessionnelle alternant des modules de formation, sous la responsabilité d'un ou de plusieurs cadres techniques fédéraux assistés de référents régionaux, et des modules en situation, avec tuteur au sein de la structure d'accueil. Le tuteur choisi par le candidat doit être un enseignant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP. Un calendrier établi en début de saison indiquera les lieux et dates des différents regroupements et stages.

4. Conditions requises

- être licencié à la FFE,
- être titulaire du diplôme d'animateur en escrime sportive,
- être arbitre départemental à une arme conventionnelle et être inscrit dans un cursus d'arbitre régional.

5. Principes d'organisation

Un volume horaire minimum de 100 heures réparties en deux modules est requis pour cette formation. Les modules doivent être consignés dans le livret de formation.

- **Le module de formation** doit avoir une durée minimum de 60 heures.
Formation effectuée au niveau Comité Régional :
- Du lundi 29 à 10h au mercredi 31 octobre 2018 à 17h à Tremplin Sport Formation (Voiron)
- Du 18 à 10h au 20 février 2019 à 17h à TSF
- 23 à 14h au 24 avril 2019 au centre omnisport de Vichy

Les candidats devront participer à l'organisation d'une action du Comité Régional.



1 rue Louis Chapuy, 69008 Lyon

- **Le module en situation** doit avoir une durée de 40 heures. Il consiste à préparer et à conduire, en club, un cycle de 18 séances associant un minimum de 6 personnes. Un dossier pédagogique doit également être rédigé et présenté lors de l'examen final. Il doit restituer l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

6. Le livret de formation

Le candidat doit pouvoir présenter le livret de formation qu'il possède depuis son entrée en formation d'animateur. Ce livret doit être renseigné régulièrement, c'est l'outil de communication entre les différents acteurs (candidat, tuteur, formateurs, jurys). Il doit être présenté aux jurys des certifications

7. Coût de la formation

Coût réel de la formation = 600 € (hébergement, repas et rémunération des cadres)

Participation demandée au stagiaire = 250 € (chèque du club à l'ordre **Comité Régional Escrime Auvergne Rhône Alpes**).

Si le candidat obtient son diplôme le comité remboursera 200 €, si le candidat assiste aux 2 stages de formation et passe l'examen mais échoue, le comité remboursera 100 €, enfin si le candidat ne termine pas sa formation le comité conservera les 250 €.

8. Évaluation et certification

Le candidat éducateur est évalué, à l'issue de sa formation, par un jury constitué et présidé par les conseillers techniques régionaux. Les certifications sont effectuées par des enseignants diplômés d'État, et des dirigeants pour les modules concernés.

Le jury plénier, composé au minimum de 2 cadres techniques, dont au moins un CTS, valide l'ensemble du processus de certification et envoie à l'IFFE la fiche « bilan de certification ».

Le diplôme est délivré par l'IFFE, aux candidats qui auront validé l'ensemble des modules.

Les épreuves validées par un jury resteront valables pendant les 3 années qui suivent, à compter de la date de certification.

L'examen aura lieu à Vichy les 25 et 26 avril 2019.

9. Conditions d'exercice

L'éducateur fédéral diplômé a la possibilité d'être en autonomie face au groupe sous réserve :

- D'être majeur (18 ans)
- De posséder PSC1 ou son équivalent (prévention et secours civiques de niveau 1)
- D'être titulaire d'un diplôme d'arbitre départemental à une arme conventionnelle

Pour être en autonomie complète au sein d'un club, l'éducateur devra s'orienter en premier lieu vers le CQP qui s'obtient par équivalence. L'éducateur fédéral est bénévole. Il ne peut en aucun cas enseigner contre rémunération, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du code du sport.

A) COMPÉTENCES REQUISES

RÔLES ASSOCIATIFS	COMPETENCES PEDAGOGIQUES	COMPETENCES TECHNIQUES
EDUCATEUR FEDERAL		
MODULE 5 Implication dans le fonctionnement du club	MODULE 6 Conduire une action éducative et promotionnelle	MODULE 4 Perfectionnement à une arme

Module de compétences 4 : assurer le perfectionnement des jeunes à une arme

- ⇒ proposer des exercices de type mécanique en situation de coopération à une arme,
- ⇒ proposer des exercices à dominante technico-tactique en situation d'opposition à une arme,
- ⇒ assurer les débriefings, motiver et conseiller les jeunes tireurs et les débutants,
- ⇒ donner une leçon individuelle simple, détecter les fautes et assurer la remédiation,
- ⇒ intégrer à la séance des exercices orientés vers la compétition (durée des combats, formules, etc.).

Module de compétences 5 : s'impliquer dans le fonctionnement du club

- ⇒ entretenir et gérer le matériel,
- ⇒ organiser des rencontres adaptées aux jeunes et aux adultes loisirs,
- ⇒ s'intéresser à la vie associative, rendre des comptes aux responsables de la structure, et véhiculer les informations.

Module de compétences 6 : conduire une action éducative et promotionnelle de son activité

- ⇒ élaborer et présenter au public une programmation simple de séances en tenant compte des objectifs,
- ⇒ évaluer les effets de la démarche d'enseignement en escrime sportive,
- ⇒ proposer et diriger des séances d'initiation à l'arbitrage à une arme.

**FICHE D'INSCRIPTION
A LA FORMATION D'EDUCATEUR
FEDERAL
Saison : 2018-2019**

NOM : Prénom :

Date de Naissance : / /

Adresse.....

.....

☎(Dom)..... (Port).....

E mail :

Club :

arme :

Diplôme d'initiateur obtenu le : à arme :

**Acte de candidature à retourner impérativement
avant le lundi 15 octobre 2018 au Comité Régional, accompagné
d'un chèque de 250 € à l'ordre du Comité Régional Escrime
Auvergne Rhône Alpes**

Je soussigné : M. Me, Melle

sollicite une inscription à la formation d'éducateur fédéral.

Date et signature du candidat

Avis du Maître d'Armes

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e),

Parent ou tuteur de l'enfant NOM :

PRENOM :

autorise ma fille, mon fils, à participer aux stages d'escrime qui auront lieu à Tremplin Sport Formation à Voiron du 29 au 31 octobre 2018, du 18 au 20 février 2019 et du 23 au 26 avril 2019 à Vichy.

J'autorise également le responsable du stage, à faire pratiquer tous soins et interventions chirurgicales nécessaires.

Mon enfant dispose d'une assurance individuelle et en responsabilité civile.

Nom de l'assurance :

(Précédé de "lu et approuvé")

A, le

Signature

Indiquer les médicaments à prendre ou à éviter